



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris La Défense, le 20 mai 2021

*Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative
(IPEC)*

Nos réf. : CB-2021-03

Affaire suivie par : Christian Bourrand
Tél. : 01 40 81 95 61

Courriel : christian.bourrand@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Consultation concernant l'accompagnement scientifique pour la réalisation d'un film IPEC sur les « espaces protégés »

Contexte et enjeux

L'IPEC, sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative - qui a succédé à l'IFORE (depuis le 01/01/2020) - au sein du Service de pilotage et de l'évolution des services (SPES) a notamment pour mission d'accompagner les transformations (cultures, postures, modes d'action) en faveur de la transition écologique, auprès d'un public d'agents de l'État et des collectivités, mais qui peut être aussi, selon la thématique, plus élargi (le cas pour cette consultation en l'occurrence).

La valeur ajoutée de l'IPEC est en effet d'offrir un espace d'inspiration et de ressourcement pour transformer l'action publique au service de la transition écologique, en donnant des clés aux individus et aux collectifs pour comprendre et agir, en favorisant l'expérimentation de nouveaux modes d'action. En vue de les favoriser, l'IPEC réalise, en particulier, des films présentant des exemples de réalisations, choisis précisément pour leur caractère inspirant.

L'année 2021 offre un calendrier international (où la France joue un rôle particulièrement important) riche en matière de biodiversité : One Planet Summit (OPS) à Paris (Janvier), Congrès mondial de la nature UICN du 3 au 11 septembre à Marseille, COP 15 sur la Biodiversité du 11 au 24 octobre 2021 à Kunming (Chine). Les précédents One Planet Summit étaient axés principalement sur le climat, et peu sur la biodiversité. Mais après la publication du dernier rapport, très alarmant de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques – le « GIEC de la biodiversité. »), la France a souhaité, à l'occasion du dernier sommet OPS, le recentrer sur la biodiversité, et relancer, les actions, internationales et nationales, en sa faveur, en fixant de nouveaux objectifs, plus ambitieux, en préparation des prochaines grandes échéances (UICN, COP 15).

Les principaux thèmes du dernier OPS étaient : promotion de l'agroécologie, rapports entre santé et écosystème, mobilisation financière en faveur de la biodiversité (en favorisant en particulier les Solutions Fondées sur la Nature), et enfin la protection des écosystèmes terrestres et marins. Concernant ce dernier point, la France a lancé, conjointement avec le Costa Rica et la Grande-Bretagne, une initiative pour promouvoir la protection de 30% de la surface terrestre de la planète d'ici 2030. Sur le plan national, elle a élaboré un plan d'action sur les espaces protégés, avec un objectif de 30% d'aires protégées sur son territoire métropolitain et outremer dès 2022.

D'ici à la COP15, la « Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples », qui compte désormais une cinquantaine de membres, entend convaincre le plus grand nombre de pays possibles d'endosser cet objectif (quand 7 % des océans et 15 % des espaces terrestres sont aujourd'hui protégés). Le sommet a été l'occasion pour l'Allemagne et l'Italie notamment d'annoncer leur ralliement à cette alliance. L'idée de placer 10 % des terres et des mers sous protection forte – ce à quoi la France s'est engagée au niveau national – n'a en revanche pas été abordée, faute de consensus.

Dans le cadre de la promotion de la France en faveur de cette haute ambition pour les espaces protégés (30% d'aires protégées dès 2022 - 10 % sous protection forte), l'IPEC a décidé de réaliser un film sur cette thématique, présentant des exemples de mises en œuvre d'espaces protégés répondant à ces objectifs, afin d'inspirer de nouvelles actions en ce sens. L'objectif du film serait, d'une durée de 7-10 mn environ d'illustrer cette politique, en montrant trois exemples, sur le terrain, de réalisations, dans des contextes et milieux très différents (par exemple : littoral, montagne, forêt, ...), illustrant la variété d'actions possibles.

Ce film sera réalisé par un prestataire du ministère. La présente consultation porte sur l'accompagnement scientifique qui sera apporté à l'équipe de tournage, tel que détaillé ci-après (en I-2), dans la décomposition de la prestation attendue.

I - Cahier des charges

1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'accompagnement scientifique pour la préparation du tournage d'un film pédagogique IPEC (de 10-15 mn environ) sur la « politique des espaces protégés – l'objectif des 30 % », à travers la présentation de trois réalisations exemplaires sur le terrain, dans des contextes et milieux très différents.

2 - Prestation attendue

La prestation comprendra :

- le travail de préparation avec l'IPEC et le prestataire en charge de la réalisation du film,
- la recherche et fourniture de documents et d'éléments de langage,
- un accompagnement dans l'élaboration du scénario,
- la recherche de lieux, de sites et d'expériences emblématiques de réalisations d'espaces protégés, pour illustrer les propos et premières prises de contacts avec les gestionnaires des sites,
- l'identification des intervenants et acteurs possibles à inclure dans le scénario puis pour interviews lors du tournage,
- les conseils et relectures pour le script et la vérification de la pré-maquette du film,
- la coordination générale avec l'IPEC et la DEB.

3 - Public cible

Ce film pédagogique, qui sera mis en ligne sur le site de l'IPEC, et mis à disposition de tout utilisateur potentiel en vue de la mise en œuvre de la politique des espaces protégés, s'adressera donc à tous publics concernés : agents des ministères (MTE, Agriculture, Défense, Culture ...), OFB, collectivités territoriales, scientifiques, aménageurs, philosophes, agriculteurs, jardiniers, associations, élus, ... mais aussi aux simples citoyens intéressés, acteurs « de terrain ».

4 – Livrables attendus

Le candidat retenu réalisera les prestations précisées dans le cahier des charges, afin de permettre la bonne livraison, dans les délais attendus, du film IPEC sur les espaces protégés. Les livrables sur lesquels le service sera attesté fait sont les suivants :

- Compte rendu de réunions de préparation,
- Liste de documents et des éléments de langage,
- Annotations sur le scénario, le script et la pré-maquette,
- Liste de lieux, de sites et d'expériences emblématiques,
- Liste d'intervenants et acteurs possibles à inclure dans le scénario.

5 – Délais d'exécution

La livraison du film est projetée au plus tard le 16 août 2021 en vue d'une livraison au congrès mondial de l'UICN à Marseille le 3 septembre 2021.

II - Règles de la consultation

1 - Liste des documents à présenter par les candidats :

- a) la proposition d'accompagnement (contenu, méthodes, outils), comprenant une ébauche sommaire de calendrier d'intervention et une liste des exemples de réalisations prévu pour le tournage ;
- b) la présentation de la structure et des intervenants, (incluant des références de prestations similaires justifiant l'expertise scientifique demandée) ;
- c) la décomposition des prix (HT, TVA et TTC en euros) en détaillant les différents aspects de la prestation, telle que détaillée ci-dessus (cf. I-2), ainsi que les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration éventuels .

2 – Critères de jugement des offres

- la qualité et la pertinence de la proposition d'accompagnement sur les documents demandés au 1a
- la présentation de la structure et des intervenants ainsi que les références jugées sur les documents demandés au 1b
- le prix jugé sur le document demandé au 1b

3 – Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Mais si le représentant du pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats ayant présenté une offre, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

4 - Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat signé entre l'IPEC et le(la) candidat(e) retenu(e). Les prestations et livrables attendus, les conditions financières et les délais d'exécution seront précisés dans le contrat.

5 - Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, **au plus tard le mercredi 2 juin à 13h00** par courrier électronique à l'adresse suivante : marches.ipecc.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.